

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir au moins 26 ans au 1^{er} janvier de l'année de la formation ;
- Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle (5 ans pour l'EMBA) ;
- Être titulaire d'une Licence (L3) ou d'un diplôme admis en équivalence*, pour le Master 1 ;
- Être titulaire du diplôme national de Maîtrise ou d'un titre admis en équivalence*, pour le Master 2 ;
- Être titulaire d'un diplôme validant cinq années d'études supérieures pour le Mastère spécialisé® ;
- Être titulaire d'un Master 2, Maîtrise, DEA ou d'un diplôme de grande école pour l'EMBA.

* Les diplômes ou titres portant la mention d'une « homologation » ne peuvent donner lieu à une équivalence de titre.

INSCRIPTION

- 1** Inscription sur le site Internet du CELSA : www.celsa.fr > rubrique Inscriptions/Résultats > Formation continue ;
- 2** Constitution du dossier, selon les indications données sur le site Internet ;
- 3** Finalisation de votre candidature via la plateforme d'inscription dématérialisée (indications sur le site)

Important

- Commissions d'admission organisées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers.
- Les candidats ne s'inscrivent qu'à une seule formation et à une seule option par session.
- Le CELSA n'envoie ni formulaire d'inscription ni dossier de VAPP.

ADMISSION

Sur dossier et entretien de motivation.

- Les commissions de VAPP et les entretiens de motivation sont organisés dans l'ordre d'arrivée des dossiers.
- Les candidats dont le dossier est validé sont informés du jour et l'heure de leur entretien avec les membres du jury d'admission.
- **Les résultats sont communiqués soit au fur et à mesure de la procédure d'admission soit en fin de procédure d'admission.**

CALENDRIER

Les formations commencent en septembre ou février de chaque année.

www.celsa.fr > rubriques :

Formation continue > Temps plein > Calendrier

Formation continue > Temps partiel > Calendrier

CONDITIONS FINANCIÈRES

www.celsa.fr > rubrique :

Formation continue > Tarifs & financement

Réunions d'informations en ligne, dates sur : www.celsa.fr, rubrique « À la une »

Contacteur

Ingrid Gay pour valider la cohérence projet professionnel/choix de la formation, préparer votre candidature (rendez-vous vivement conseillé)
ingrid.gay@sorbonne-universite.fr – Tél. : 01 46 43 76 14

Carine Bansède pour le financement de la formation
carine.bansede@sorbonne-universite.fr – Tél. : 01 46 43 76 71

CONSEILS, RECOMMANDATIONS

- Valider votre projet de formation.
- Mobiliser votre service RH, votre OPCO, pôle emploi... pour le financement, anticiper cette étape.
- Préparer votre candidature et votre oral d'admission : conseils bibliographiques sur le site

CONTACTS

Le service formation continue du CELSA conseille et accompagne les professionnels pour définir et mettre en place leur projet de transition professionnelle.

— Pour obtenir des informations : consulter le site Internet www.celsa.fr > rubrique Formation continue.

— Pour un entretien individuel vivement recommandé pour valider le projet de transition professionnelle (conseil, orientation, validation des acquis), sur rendez-vous :

Ingrid GAY - 01 46 43 76 14
ingrid.gay@sorbonne-universite.fr

— Pour être conseillé et accompagné sur le financement de la formation

Carine Bansède - 01 46 43 76 71
carine.bansede@sorbonne-universite.fr

La VAPP : un dispositif pour faciliter l'accès à la formation et reprendre des études

La VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels pour dispense de titre) peut vous permettre d'être candidat à une formation diplômante, sans avoir le diplôme requis pour y accéder.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne répondant aux conditions de la formation continue :

- avoir au moins 26 ans au 1^{er} janvier de l'année de formation ;
- avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle en rapport avec la formation visée ;
- conditions liées au diplôme :

Master 1 : le candidat doit impérativement être titulaire du baccalauréat,

Master 2 professionnel : le candidat doit impérativement être titulaire d'un Bac+2 (DEUG, DUT ou diplôme équivalent) reconnu par l'État, les diplômes ou titres portant la mention d'une « homologation » ne peuvent donner lieu à une « équivalence de titre ».

EMBA : le candidat doit impérativement être titulaire d'un BAC+3.

Quelle est la procédure ?

- Le candidat doit respecter les étapes d'inscription indiquées sur le site Internet : www.celsa.fr > rubrique Inscriptions/Résultats > Formation continue. Il doit joindre une lettre de demande de VAPP au dossier d'inscription.
- Une commission pédagogique examine l'expérience professionnelle et la formation d'origine pour évaluer les aptitudes à suivre la formation.
- Un avis favorable permet au candidat de suivre la procédure d'admission et d'être convoqué pour un entretien de motivation devant un jury d'admission.

L'attention des candidats est attirée sur le haut niveau d'exigence qui s'attache au Master 2 professionnel et sur l'importance que prend, à ce niveau, la cohérence entre les acquis théoriques, les acquis de l'expérience et le projet professionnel. En conséquence, il leur appartient d'analyser ces données afin d'éviter de déposer pour le Master 2 professionnel une candidature qui serait plus justifiée pour le Master 1.

La VAPP ne représente pas de coût supplémentaire autre que les frais d'inscription.

La VAE : un dispositif pour obtenir tout ou partie d'un diplôme

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) peut permettre d'obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme, sur la base de l'expérience. Le candidat à la VAE doit démontrer que ses acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et aux aptitudes exigées pour l'obtention totale ou partielle du diplôme visé. Il convient donc en amont de mener une réflexion sur son expérience professionnelle afin de choisir la bonne filière et la bonne certification.

Quelle est la procédure ? Consultation et inscriptions portail France VAE : vae.gouv.fr